

Séance du 8 mars 2018**Délibération n° 2018-23**

L'an deux mil dix-huit, le 8 du mois de mars à 20 heures 00, se sont réunis, à Cérilly, dans la salle des fêtes de Cérilly, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Madame Corinne COUPAS, Présidente, dûment convoqués le 28 février 2018.

Présent(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU, Madame Corinne COUPAS, Madame Marie-Solange LALEVEE, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Jacqueline PRENCHERE, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Gilbert CAMPO, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur David LOUBRY, Monsieur Bernard SOULIER, Monsieur Jacques BARDIOT, Madame Marie-Line CLAME, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Daniel RENAUD
Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Monsieur Thierry AUDOUIN à Monsieur Stéphane MILAVEAU, Madame Josette BEAUBIER à Monsieur Olivier FILLIAT, Monsieur Georges CHALMET à Madame Jacqueline PRENCHERE, Monsieur Bernard FAUREAU à Monsieur Gilbert CAMPO, Monsieur Pierre Marie DELANOY à Monsieur Jacques BARDIOT, Monsieur Alain GAUBERT à Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur Julien POINTUD à Madame Corinne COUPAS

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Louis de CAUMONT LA FORCE, Monsieur Bernard SAUPIC

Présent(s) sans voix délibérative : Madame Christine DEFFNER, Madame Catherine SADDE, Monsieur Robert LEPEE, Monsieur Francis LEBLANC

Assistaient également à la réunion : Madame Odile LEPEE, Monsieur Jean-Louis ETIEN.

Nombre de Membres en exercice	26
Nombre de Membres présents	16
Nombre de suffrages exprimés	23
Votes Pour	23
Votes Contre	0
Abstention	0

NOMENCLATURE ACTES	
N° : 7-1	Thème : Décisions budgétaires

Objet : Oxygène 2018 demande de subvention départementale

Le conseil communautaire,
Sur le rapport de la Présidente de la communauté de communes ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU les statuts de la communauté de communes ;
VU la délibération n°2018-05 du 30 janvier 2018 du conseil communautaire relative à la demande de subvention départementale pour l'édition 2018 d'Oxygène ;
Considérant la nécessité de modifier le plan de financement prévisionnel,

DECIDE :

Article 1 : de retirer la délibération n°2018-05 du 30 janvier 2018 du conseil communautaire relative à la demande de subvention départementale pour l'édition 2018 d'Oxygène ;

Article 2 : d'organiser l'édition 2018 d'Oxygène qui accueillera environ 800 enfants les 2, 3 et 4 mai 2018 ;

Article 3 : d'approuver le plan de financement prévisionnel figurant ci-dessous :

Dépenses		Recettes		
Transport	7 755,00 €	CD03	9 718,98€	65%
Plateau repas	600,00 €	CCPT	5 233,30€	35%
Secouristes	1 030,00 €			
Animations	2 009,28 €			
Location Kayak / VTT	1 440,00 €			
Récompenses	2 118,00 €			
Total	14 952,28€	Total	14 952,28€	100%

Article 4 : d'autoriser la Présidente à solliciter la subvention auprès du Conseil départemental de l'Allier d'un montant de 9 718,98 € ;

Article 5 : d'autoriser la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de cette manifestation (consultation des entreprises, demandes d'autorisation, réservation des sites) ;

Article 6 : D'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2018 au chapitre 011.

Fait et délibéré le 8 mars 2018,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
La Présidente

Corinne COUPAS

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.